

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 JUIN 2019

DELIBERATION N° 2019-08

Approbation du Procès Verbal du CA du 11 janvier 2019

Le quatorze juin deux mille dix-neuf à neuf heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans ses locaux, 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du quatre juin deux mille dix-neuf.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la biodiversité
Marine COLOMBEY – Agence française pour la biodiversité
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS – Com. com. Grand Chambord
Nathalie SAVATON – Tours Métropole Val de Loire
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans (Suppléant)
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts

Marion GOSSELIN – IRSTEA
Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Anne BIGNOLAS – Personnel ARB (suppléante)
Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Aline CHÉRENCÉ – URCPIE
Denis LEGRET – Asso. des fédérations de pêche CVL
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence rég. biodiversité CVL
Mylène MOREAU – Agence rég. biodiversité CVL
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. biodiversité CVL
Pascale LARMANDE – Agence rég. biodiversité CVL
Cécile LE MEUNIER – Agence rég. biodiversité CVL
François BARRAULT – Tours Métropole Val de Loire

Samuel SEMPÉ – ONCFS
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Anaïs VALANCE – DRAAF
Thérèse PLACE – DREAL

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 11 janvier 2019 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

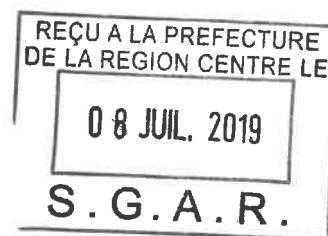
d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET



N° 0394

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 JANVIER 2019**

ÉTAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire
Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire
Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Jean-Claude MORIN, Département du Cher
Gilles CLEMENT, Communauté de Communes du Grand Chambord
Patrice BOIRON, PNR de Brenne
Stéphanie ANTON, Ville d'Orléans

REPRESENTANTS DE L'ÉTAT OU DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Patrick BERTRAND, Agence française pour la biodiversité
Marine COLOMBEY, Agence française pour la biodiversité
Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire
Muriel MILLOT, DRAAF
Dominique de VILLEBONNE, Office National des Forêts
Jean-Noël RIEFFEL, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Marion GOSSELIN, IRSTEA

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Aline CHÉRENCÉ, Union Régionale des CPIE

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ÉCONOMIQUES

Philippe NOYAU, Chambre régionale d'Agriculture
Christelle COCHET, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse
Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière

EXCUSÉS :

Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire
Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire
Daniel GUERET, Département d'Eure-et-Loir
Annick GOMBERT, PNR de Brenne
Jean-Luc GALLIOT, Tours Métropole Val de Loire
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Aymeric SEGUIN, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Géraud DE SAINT ALBIN, Région Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE, Région Centre-Val de Loire
Léna DENIAUD, DREAL Centre-Val de Loire
Guillaume CHOUMERT, SGAR
Jocelyne PETIT, Payeure régionale
Benoît THÉVARD, Région Centre-Val de Loire
Frédéric BRETON, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire
Annie MANDION, Graine Centre-Val de Loire
Benoit GARNIER, Office National des Forêts
Franck HENNEBEL, Union Régionale des CPIE
Aude BOURON, Fédération Régionale de Chasse
Céline CERVEK, Chambre régionale d'agriculture
Catherine BERTRAND, Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire
Anne BIGNOLAS, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val-de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Benjamin VIRELY, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Charles GIRARDIN (Région Centre-Val de Loire) donne pouvoir à Michelle RIVET.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

Par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018, a été créée l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire.

Cet arrêté s'appuie sur les délibérations respectives des membres constitutifs qui ont adopté les statuts de cette nouvelle agence :

- Le Conseil régional Centre-Val de Loire
- L'Agence française pour la biodiversité
- Le Conseil département du Cher
- Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Monsieur CHASSANDE, installe le conseil d'administration de l'ARB Centre-Val de Loire.

1. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Avis du CA avec délibération

La proposition de règlement intérieur du conseil d'administration a été rédigée sur la base de la note spécifique préparée par le Comité national de liaison des EPCC, et des éléments mis à disposition par la Direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie, des finances, de l'action et des comptes publics.

La proposition de règlement intérieur est soumise à discussion avec les administrateurs.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

2. Élection de la présidence et de la vice-présidence

L'article 11 des statuts de l'ARB Centre-Val de Loire prévoit les modalités d'élection à la présidence et vice-présidence du conseil d'administration :

« Le président du conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Il est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions (...). »

Au regard des actes de candidature déposés par Michelle RIVET pour la présidence de l'ARB et par Patrick BERTRAND pour la vice-présidence, il est procédé à l'élection.

L'assemblée n'émet pas d'objection pour procéder à un vote à main levée.

Les candidatures de Michelle RIVET à la présidence et de Patrick BERTRAND à la vice-présidence sont approuvées à l'unanimité.

Michelle RIVET remercie l'assemblée pour sa confiance. Elle rappelle l'intérêt d'être réunis face à l'urgence pour préserver la biodiversité. Notre Région est marquée par la Loire, deux zones humides, où l'eau a une importance particulière. Il s'agit d'une région modelée par l'activité humaine, avec une forte présence des cultures. Une région aux paysages diversifiés liés à l'élevage, la viticulture. Le bocage notamment représente une expression très aboutie du travail de l'homme sur la nature. L'économie de notre région est aussi dépendante de la biodiversité comme pour le développement du tourisme. Or, aujourd'hui, dans notre région, une espèce sur cinq est menacée. La chute du nombre d'individus est principalement liée à la pression humaine sur les milieux.

Michelle RIVET rappelle que la création de l'ARB est un moment important. Elle remercie l'ensemble des membres de l'EcoPôle, le travail de l'ORB, et salue tous ceux qui y ont contribué. Elle salue tous ceux qui les rejoignent aujourd'hui, et remercie les Départements qui ont accepté de s'impliquer. L'ARB n'est pas une structure de plus. Elle œuvre au lancement de projets très concrets en appui des initiatives déjà menées.

Patrick Bertrand remercie l'assemblée pour la confiance apportée. Il rappelle l'urgence à agir qui répond à une véritable attente de la société. Pour cela, il est nécessaire d'agir ensemble, par la mise en place d'une gouvernance coopérative dans laquelle la complémentarité des uns et des autres participe à sa richesse. Les producteurs de connaissances ont besoin d'être rapprochés pour une valorisation commune. Il faut ouvrir le champ des possibles pour agir.

Les différents membres sont invités à s'exprimer lors d'un tour de table.

Le Département du Cher mentionne que l'ARB est une bonne idée, issue de la loi, mais qu'il revient à tous de la faire fructifier en travaillant ensemble. Il souligne la cohérence des résultats possibles en travaillant tous ensemble pour un meilleur avenir.

La Communauté de Communes de Grand Chambord partage sa motivation à participer et propose d'être lieu d'expérimentation.

La Ville d'Orléans indique que rejoindre l'ARB est une opportunité pour la mise en cohérence des initiatives. La prochaine ouverture du MOBE participera à la valorisation de la biodiversité régionale. Il est utile de vulgariser les connaissances pour favoriser la prise de conscience. L'ARB peut compter sur l'implication de la Ville d'Orléans.

L'ONF remercie chaleureusement pour cette initiative à laquelle il a souhaité adhérer dès le départ. Il indique que la biodiversité revêt un enjeu capital pour la structure. Les forêts publiques sont des réservoirs de biodiversité. L'ONF propose d'apporter son savoir-faire, ses compétences, son expertise. Les forêts publiques, lien très fort avec les habitants et le monde économique peuvent servir de supports d'études.

La Chambre de Commerce et d'Industrie est à disposition pour voir quelles actions mettre en place, contribuer à la construction du lien avec les entreprises et diffuser les belles initiatives.

L'URCPIE souhaite agir en faveur de l'adhésion du grand public pour progresser, avec le renforcement des sciences participatives ; trouver les messages simples pour passer du langage expert à des propos accessibles et concrets. L'URCPIE souligne le rôle important de l'éducation et de la sensibilisation pour impliquer les habitants dans la vie quotidienne.

La Fédération des Maisons de Loire explique l'intérêt pour les collectivités qui engagent des projets autour du fleuve de ne pas considérer la biodiversité comme une variable d'ajustement.

Le Graine Centre-Val de Loire indique que l'entrée biodiversité représente 60% des animations en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable, avec le souhait de poursuivre. Il ne faut pas séparer connaissance et éducation.

Le CEN souligne que la biodiversité est l'objet même de la structure et que la plupart des membres de l'ARB sont également membres du CEN. Son expertise se décline selon quatre axes : connaître, protéger, gérer, valoriser, en accompagnant les politiques publiques.

L'ONCFS partage son enthousiasme à faire partie de l'aventure. De nombreuses données ont été relevées et peuvent être partagées sur les espèces exotiques envahissantes, le PRA Loutre, le castor, le baguage/marquage. L'ONCFS a également une mission d'accompagnement des acteurs socio-économiques : réseau agrifaune, patrimoine d'étangs, bocage...La biodiversité est une source d'émerveillement qu'il faut continuer à préserver.

Le PNR Brenne rappelle qu'il n'y a pas que la Loire dans notre région ! Et que le parc agit en faveur de la cohérence sur le territoire. Il travaille en complémentarité sur les aspects humains, sociaux, environnementaux et économiques. Notre devoir est dans l'implication et la transmission.

La Fédération de Pêche indique, sur l'aspect « connaissance », qu'un observatoire poissons est en cours de mise en place. Les données seront mises à disposition des autres partenaires. La Fédération agit également auprès des jeunes sur la sensibilisation aux milieux aquatiques. L'ARB peut être une source d'enrichissement collectif.

Le CRPF souligne que la biodiversité est une composante majeure pour la forêt privée. Elle est progressivement intégrée dans les documents de gestion forestière. Il est important que le CRPF soit acteur dans les travaux de l'ARB.

La Chambre régionale d'Agriculture mentionne que la biodiversité est indispensable à la production agricole. Ce n'est pas un problème mais une solution, même si tous les agriculteurs n'en ont pas conscience. Des travaux sont menés pour trouver des solutions alternatives aux produits chimiques. De nombreux partenariats existent (agroforesterie, chasse, oiseaux...). La chambre d'agriculture souhaite être dans le partage et l'écoute de chacun.

FNE CVL indique que l'objectif est de trouver des solutions communes et que l'on peut réussir. Deux enjeux essentiels : le climat (et l'eau) et la végétalisation (pour l'habitat des espèces). Le curseur financier est aussi essentiel, d'où l'importance de travailler à la recherche de financements, y compris privés.

La Fédération de Chasse énonce que la biodiversité est sensible aux chasseurs. Les activités sont listées via les schémas départementaux. Les données collectées depuis de nombreuses années seront apportées. Il est nécessaire de trouver des solutions et les moyens de les mettre en œuvre.

Pour l'IRSTEA, la biodiversité est l'un des gros sujets d'études, surtout forestière. Il existe de nombreux types de connaissances : locales, scientifiques, gestionnaires. La biodiversité est importante aux écosystèmes, et aussi pour notre émerveillement.

La DRAAF indique qu'il ne faut pas opposer écologie et agriculture. L'objectif est de répondre à une triple demande : économique, environnementale et sociétale.

La Région s'exprime en faveur d'une démarche pragmatique très rapidement. Il est important d'informer, d'associer les gens et pour cela de trouver d'autres manières de communiquer.

3. Programme d'actions de l'ARB

Pour échange et avis du CA

Conformément à ses statuts, l'ARB devra se doter d'un **programme d'actions pluriannuel**, en adéquation avec les missions qui lui sont confiées. Il s'agit là d'un **projet à réaliser avec l'ensemble des membres**, et qui sera à construire en 2019.

Dans cette attente, et afin que l'ARB puisse dès à présent conduire des projets répondant à ses missions, il vous est proposé d'engager dès 2019 de premières actions répondant :

- aux réflexions partagées par les acteurs régionaux lors des séminaires de préfiguration de l'ARB tenus en janvier et juillet 2017, puis mai 2018 ;
- aux travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) structuré depuis 2015 autour de 3 pôles thématiques (faune, flore, gestion des milieux), travaux conduits de manière partenariale avec les acteurs régionaux ;
- aux projets développés préalablement par l'EcoPôle et qui conservent tout leur sens dans le cadre du transfert à l'ARB.

Les actions proposées sont structurées autour de 4 axes en lien avec les missions de l'ARB (voir en **annexe 2** le schéma simplifié de ces actions). **Vous trouverez ci-dessous les principales actions envisagées et soumises à votre avis :**

- **accompagner les territoires pour faire émerger des démarches et projets locaux :**
 - o organiser l'expression des besoins, notamment auprès des collectivités, pour la construction collective de l'offre de service ultérieure ;
 - o poursuivre, et élargir avec les membres, la capitalisation et la valorisation des retours d'expériences initiée au sein de l'ORB, en particulier ceux où la biodiversité est associée à d'autres enjeux de développement territorial ;
 - o capitaliser les outils pratiques et les informations sur les financements accessibles aux porteurs de projets ;
 - o construire un argumentaire (« les mots pour convaincre ») adapté aux publics cibles sur les raisons de préserver et de prendre en compte la biodiversité.
- **animer les réseaux d'acteurs :**
 - o mobiliser l'ensemble des membres de l'ARB autour de moments fédérateurs à destination des différents publics ;
 - o organiser un séminaire interne aux membres de l'ARB (administrateurs, référents techniques, salariés ARB) pour co-construire les modes de travail, la gouvernance et les premiers projets ;
 - o structurer et organiser le fonctionnement des groupes de travail autour des principales thématiques qui mobilisent l'ARB ;
 - o mettre en place un comité des financeurs afin de faciliter les échanges, diffuser l'information, voire coordonner/optimiser les financements.
- **mettre la biodiversité au cœur de la société :**
 - o poursuivre le programme de formation modulaire développé par l'EcoPôle ; et mettre en place une formation spécifique à l'attention des élus, combinant échange d'expériences et découverte de terrain ;
 - o concevoir le centre de ressources numériques partagées de l'ARB, sur la base du site internet en cours de création ;
 - o renouveler la semaine de la biodiversité « Naturellement dehors », du 18 au 26 mai 2019, et organiser à cette occasion l'évènement de lancement de l'ARB.
- **améliorer la connaissance :**

- poursuivre les travaux initiés dans le cadre de l'ORB et précisés sur le champ de la connaissance lors du séminaire dédié tenu en mai 2018.

L'ensemble de ces actions sera réalisé en collaboration avec les membres, dans le cadre du comité technique, ou dans le cadre de groupes de travail spécifiques mis en place avec les collègues référents.

Les échanges avec les membres du CA sont favorables au programme d'actions présenté.

Il est rappelé que le séminaire peut être l'occasion d'ouvrir à d'autres structures si besoin.

2019 sera l'année de la biodiversité : les 24h de la biodiversité se tiendront les 18 et 19 mai à Orléans.

La mise en place d'un comité des financeurs s'avère essentielle.

4. Convention de transfert entre l'EcoPôle et l'ARB

Avis du CA avec délibération

En application des statuts, il revient au conseil d'administration de l'ARB de décider notamment du transfert des personnels de l'EcoPôle pour exercer ses missions, ainsi que des conventions et contrats devant être repris par l'ARB (recette affectée au financement d'un poste, arrêté de subvention, contrats liés à l'hébergement mutualisé).

Vous trouverez cette convention en **annexe 3**.

La convention de transfert ainsi que le mandat donné à la Présidente pour la signer sont approuvés à l'unanimité.

5. Adhésion au Réseau des agences régionales de l'environnement (RARE)

Avis du CA avec délibération

Créé en 1995, le Réseau national des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) est une association loi 1901. Il regroupe 14 agences qui interviennent à l'échelle des régions et auprès des acteurs locaux pour favoriser la prise en compte de la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'un développement durable à travers les politiques publiques.

Le RARE a 4 grands objectifs :

- être une interface sur les questions relatives aux politiques de développement durable entre les agences régionales et les acteurs institutionnels au niveau national (Ministère du développement durable, ADEME, ARF...) ;
- valoriser la richesse constituée par l'ensemble des savoir-faire des agences à travers des actions communes de sensibilisation, d'animation, d'évaluation et d'observation ;
- être un espace d'échanges d'expériences, de savoirs et de savoir-faire pour les agences régionales ;

- élaborer des outils partagés et harmoniser les approches méthodologiques entre les agences.

La cotisation des membres adhérents, conformément à la décision du CA du RARE en date du 6 mars 2015, est calculée annuellement sur la base de 3% du compte administratif de la structure. L'EcoPôle était membre du RARE depuis 2017.

Est notamment envisagé en 2019 en lien avec le RARE, le projet de formation à l'attention des élus, à travers la mutualisation de trames de journées de formation testées par l'ARPE PACA.

L'adhésion au Réseau des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) est approuvée à l'unanimité.

6. Orientations budgétaires et budget primitif 2019

Avis du CA avec délibération

Le BP 2019 a été élaboré sur la base des actions envisagées telles que listées précédemment. Elles répondent aux missions dévolues à l'ARB.

Il vous est proposé de voter le budget par nature, au niveau du chapitre.

La maquette budgétaire (**annexe 4**) a été élaborée conformément à l'instruction M 14.

Le BP 2019 est de 659 300 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Un budget supplémentaire sera proposé ultérieurement afin d'intégrer les amortissements liés au transfert de l'EcoPôle (après sa dissolution le 31 mars 2019) et les enveloppes d'investissement correspondantes.

Le BP a été construit sur la base des éléments suivants :

- les salaires de la directrice et de la gestionnaire administrative et comptable sont pris en charge par la Région, dans le cadre d'une convention de mise à disposition spécifique ;
- les salaires des chargés de mission comportent également le remplacement d'Anne BIGNOLAS pendant son congé maternité ; il est prévu en recette le versement des indemnités journalières de la sécurité sociale ;
- l'ARB sous-loue la moitié des locaux aux associations hébergées, ce qui occasionne un remboursement pour les loyers et charges correspondants.

5.1 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 659 300 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- du Conseil régional pour 265 000 € ;

- de l'Agence française pour la biodiversité pour 265 000 € ;
- de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le poste « eau » pour 27 500 € (50%) ;
- des associations hébergées pour 94 500 € (loyers et charges).

5.2. Section d'investissement

Les dotations perçues relevant du fonctionnement, il n'y a pas de dépense d'investissement prévue au BP. L'ARB pourra en 2020, en fonction de son résultat de clôture, affecter une partie de ce résultat à la section d'investissement.

5.3. Tableau des effectifs

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Le transfert des personnels étant prévu entre l'EcoPôle et l'ARB, vous trouverez en **annexe 5** le tableau des effectifs de l'EcoPôle au 31/12/2018, qui devient le tableau des effectifs de l'ARB au 1^{er} janvier 2019.

Le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité et le tableau des effectifs de l'ARB adopté.

7. Amortissements ARB

Délibération

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales, les établissements publics sont tenus d'amortir leurs immobilisations.

Il vous est proposé d'amortir les biens de l'ARB selon les durées suivantes :

Durées d'amortissement ARB Centre-Val de Loire		
Compte	Intitulé	Durée amortissement
Immobilisations incorporelles		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3 ans
Immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
2185	Téléphonie	3 ans

Les durées d'amortissement des biens de l'ARB Centre-Val de Loire, telles que présentées ci-dessus, sont approuvées à l'unanimité.

8. Commission d'appel d'offres

Avis du CA avec délibération

Les membres intéressés pour siéger à la commission d'appel d'offres sont invités à se faire connaître.

Vous trouverez en **annexe 6** le règlement tel que soumis à votre approbation.

La CAO doit se composer du directeur/de la directrice de l'établissement et de 4 membres du conseil d'administration, désignés par celui-ci en son sein (conformément au Code des marchés publics, art.22, 6°). Il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La CAO pourra se réunir sous la forme de conférences téléphoniques pour faciliter sa prise de décision, et pourra également être réunie pour avis sur des marchés dont le montant sera inférieur aux seuils prévus par les marchés publics.

Les membres suivants sont proposés pour siéger à la CAO :

Titulaires	Suppléants
Sabrina HAMADI	Stéphanie ANTON
Denis LEGRET	Philippe NOYAU
Un représentant de l'AFB	Un représentant de la DREAL
Nelly LARCHEVEQUE	Guy JANVROT

Le règlement de la commission d'appel d'offres est approuvé à l'unanimité.

La composition des membres de la CAO désignés ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

9. Questions diverses

- Animation territoriale biodiversité : information sur l'avancée des réflexions dans le cadre de la préfiguration, et de l'outil Territoire engagé pour la nature (TEN).
- Hébergement mutualisé : présentation des éléments d'actualité.